



**POLITIQUE
BIODIVERSITÉ**
Fonds Article 9 et
Article 8 règlement
SFDR

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier.com

Préambule

En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer fortement sur la performance des portefeuilles d'investissement.

En conséquence, l'évaluation ESG est une composante à part entière des méthodes de gestion mises en œuvre par Montpensier Finance.

Nous portons une attention particulière à l'Environnement. Nous nous attachons à l'impact environnemental des entreprises, à leur capacité à proposer des solutions aux questions de préservation et de durabilité de leur environnement, et à se protéger des risques qui y sont liés. Les questions d'émissions de carbone, de pollution, de traitement des déchets, ou d'exploitation durable des ressources, sont des enjeux primordiaux pour les entreprises.

Au cœur de nos considérations environnementales, **Montpensier Finance a adopté une Politique Biodiversité**. Cette stratégie vise à intégrer les enjeux de biodiversité dans nos processus d'investissement et analyse des valeurs.

1. Contexte

1.1. Qu'est-ce que la biodiversité ?

Le terme « biodiversité¹ » désigne la variété de systèmes naturels qui nous entourent, façonnés par des processus naturels et, de plus en plus, par l'influence humaine. Cette diversité biologique comprend la grande variété de plantes, d'animaux et de micro-organismes sur Terre, ainsi que les différences génétiques au sein de chaque espèce, et la variété des écosystèmes, tels que ceux que l'on trouve dans les déserts, les forêts, les montagnes, ou les lacs. Dans chaque écosystème, les créatures vivantes, y compris les êtres humains, forment une communauté, interagissant entre elles et avec l'air, l'eau et le sol qui les entourent.

Ainsi, la biodiversité forme la toile de la vie dont nous faisons partie et dont nous dépendons.

L'importance mondiale de la biodiversité en tant qu'entité propre a été formalisée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. A cette occasion, les pays du monde entier se sont mis d'accord sur la nécessité de protéger la richesse qu'est la biodiversité et tous les bénéfices que celle-ci confère.

¹ <https://www.ofb.gouv.fr/quest-ce-que-la-biodiversite>

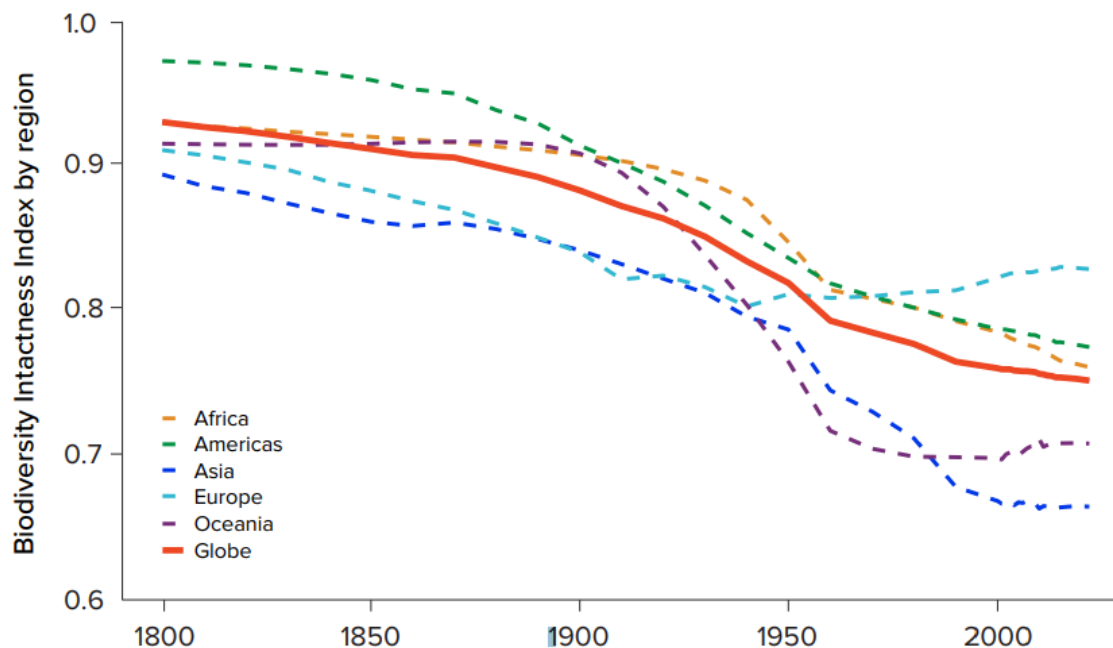
1.2. La perte globale de biodiversité ?

Le rapport « Living Planet » du WWF, publié en 2024, a fait état d'un déclin moyen de 73% des populations mondiales de mammifères, de poissons, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens ces 50 dernières années. L'IPBES, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, indique également dans un rapport de 2019 qu'un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, soit le nombre le plus élevé de l'histoire de l'humanité.

Selon les dernières évaluations des écosystèmes par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la dégradation de la biodiversité est causée par 5 grands types de pressions humaines :

- La destruction et l'artificialisation des milieux naturels, qui conduisent à la destruction et la fragmentation des habitats, et la dégradation des sols et de leur fonction (à titre d'illustration, au rythme actuel de la déforestation, les forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans) ;
- La surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal, causés par certaines pratiques agricoles, la surpêche, la déforestation, et plus globalement le prélèvement excessif de ressources naturelles ;
- Le changement climatique global, le déplacement de zones pouvant accueillir les espèces animales et végétales, et la modification de la condition de vie des espèces ;
- Les pollutions des océans, eaux douces, sol et air, qui peuvent modifier ou même détruire les écosystèmes et les espèces ;
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes, affectant les espèces et les écosystèmes locaux, impliquées dans la moitié des extinctions connues et constituant une menace pour près d'un tiers des espèces terrestres menacées.

Indice de biodiversité intacte



Source : WWF, Living Planet Report (2024)

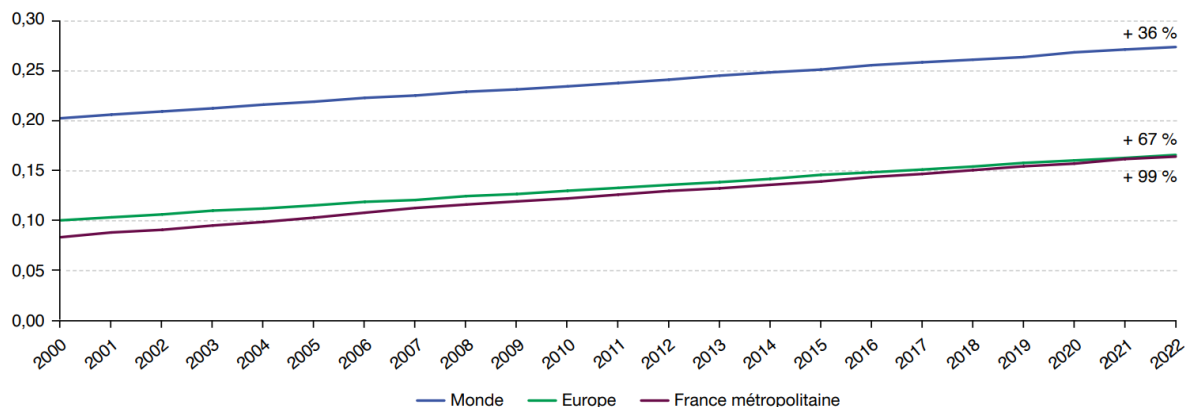
L'indice de biodiversité intacte est un indicateur permettant de mesurer la biodiversité originelle au sein des communautés terrestres dans une région donnée. Depuis 1800, la trajectoire démontre l'effet de l'expansion et de l'intensification de l'agriculture sur la biodiversité terrestre dans le monde. Ici, nous

pouvons voir que bien que la biodiversité intacte ait diminué dans toutes les régions du monde au cours du siècle dernier, le continent asiatique a enregistré le déclin de la biodiversité le plus marqué.

Evolution de l'indice de risque d'extinction des espèces entre 2000 et 2022

Graphique 6 : évolution de l'indice de risque d'extinction des espèces entre 2000 et 2022

Indice de risque d'extinction des espèces (1-RLI)

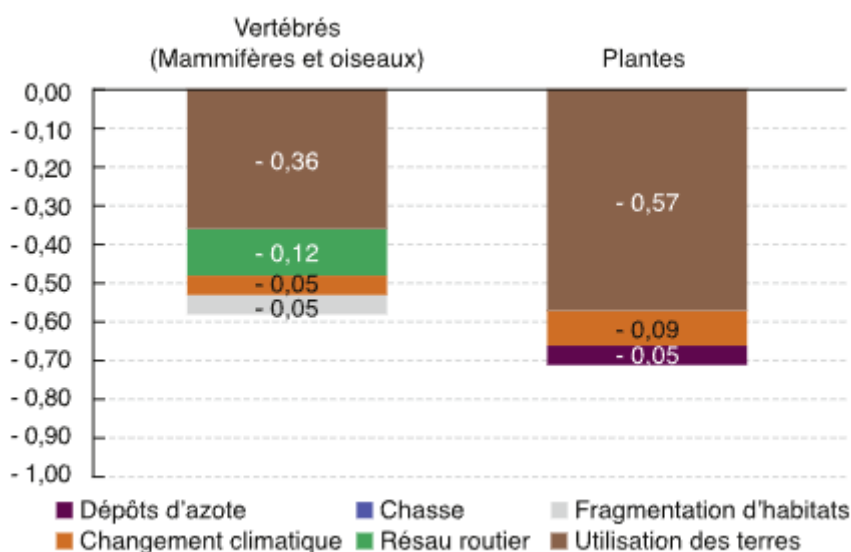


Notes : l'indice de risque d'extinction des espèces est déduit de l'indice Liste rouge (RLI) de l'UICN (voir glossaire) : (1-RLI). La méthode RLI se trouve sur le site de l'UICN et notamment dans *Les lignes directrices pour l'application des critères de la liste rouge de l'UICN au niveau régional et national*.

Source : UICN Red List Index, BirdLife International
(extraction au 21 mars 2023, Traitements : SDES, mars 2023)

L'indice de risque d'extinction des espèces permet de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité présente sur un territoire sur la base de certains critères : taille de la population, taux de déclin, ou encore répartition géographique. Cet indice, compris entre 0 et 1, est élaboré à partir des données de l'UICN. Plus sa valeur est proche de 1, plus les espèces concernées sont susceptibles de disparaître.

Pressions contribuant à la perte de l'abondance moyenne des espèces (MSA), en France métropolitaine, en 2020



Source : modèle GLOBIO, Agence néerlandaise d'évaluation environnementale, 2022.
(Traitements : SDES, septembre 2022)

La Mean Species Abundance (MSA) est un indicateur qui traduit l'abondance moyenne des espèces terrestres originelles d'un territoire, rapporté à leur abondance dans les écosystèmes originels non perturbés. Pour un territoire donné, la MSA est comprise entre 0 (écosystème détruit) et 1 (écosystème intact non perturbé).

Cet indicateur est affecté par différentes perturbations, notamment l'utilisation des terres, les pressions liées au réseau routier, et le changement climatique.

1.3. La biodiversité au sein de l'économie mondiale

En 2020, une étude du World Economic Forum soulignait que la moitié du PIB mondial était dépendant de la nature². En effet, une multitude de systèmes reposent sur l'accès à la nature et aux ressources qu'elle procure ; plus d'un tiers de la surface de la terre, et près de 75% des ressources en eau douce sont désormais consacrées à la culture ou l'élevage. Il est également estimé que la dégradation de la biodiversité pourrait menacer 80% des emplois en France.

Les ressources naturelles présentant des opportunités considérables pour de nombreuses activités et industries, cette dépendance à la nature met ainsi en lumière l'importance de cet enjeu majeur pour les citoyens, les gouvernements, et les entreprises.

Chaque investisseur doit avoir conscience qu'investir dans une entreprise avec des pratiques ayant un impact conséquent sur la biodiversité est potentiellement source de plusieurs risques :

- ✓ Un **risque réglementaire**, en raison de la multiplication d'engagements pris par les pays afin de préserver la biodiversité, et des réglementations favorables à la prévention de la dégradation des milieux naturels et des écosystèmes.
- ✓ Un **risque financier**, lié aux amendes potentielles liées à un impact néfaste sur l'environnement, dû à une évolution de la législation, aux contraintes environnementales ou technologiques, et aux stratégies de désengagement.
- ✓ Un **risque physique**, en raison de la dépendance directe des activités d'une société et dont la chaîne d'approvisionnement peut être vulnérable ou perturbée par des changements d'écosystèmes ou d'accès à des ressources naturelles, ce qui pèserait sur l'économie et sur la stabilité financière.
- ✓ Un **risque de réputation**, du fait des controverses très importantes liées à la dégradation ou la destruction de la biodiversité.

L'importance de la biodiversité est également prise en compte à différents niveaux d'institutions européennes, par le biais de différentes mesures et réglementations visant à encadrer l'impact de la finance sur la biodiversité.

En effet, la Banque de France estime que 42% des titres détenus par les institutions financières françaises sont émis par des entreprises considérées comme fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique.

En 2020, les députés européens ont appelé à la mise en place d'objectifs juridiquement contraignants à l'occasion de la conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15).

Les premiers objectifs quantifiables promus par la COP15 :

- Au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines soient effectivement conservées et gérées ;
- Réduire les impacts du secteur alimentaire en divisant par deux les risques liés aux fuites de pesticides et d'engrais, et éliminer les déchets de plastique ;

² https://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf

- Mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité en obligeant les grandes entreprises et les multinationales à divulguer leurs informations relatives à la biodiversité - facilitant ainsi l'identification d'acteurs vertueux par le secteur financier.

Cette même année, l'Union Européenne a adopté la Taxonomie, une réglementation avec pour but de classer les activités économiques durable, en privilégiant une harmonisation de ces critères pour permettre aux institutions financières et aux entreprises d'identifier les acteurs ayant un impact positif sur le climat et sur l'environnement.

2. Mise en œuvre de notre stratégie biodiversité

2.1. Concernant Montpensier Finance

Montpensier Finance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies depuis 2015. En outre, Montpensier Finance soutient la TCFD, Task Force on Climate-Related Financial Disclosures, en faveur de la transparence financière des entreprises en matière de risques liés à la nature et l'environnement, et la TNFD, Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures, groupe de travail international sur la communication des données et la transparence des risques financiers liés à la nature et à la biodiversité. Nous avons également rejoint l'initiative Finance for Biodiversity Pledge en novembre 2022.

En juillet 2023, Montpensier Finance a signé et soutenu publiquement la « Global Financial Institutions Statement for Governments on Deep Seabed Mining », et en mars 2024, Montpensier Finance a signé la déclaration de l'UNEP (UN Environmental Programme) demandant un instrument intergouvernemental permettant de mettre fin à la pollution plastique.

L'évaluation ESG est une composante à part entière des méthodes de gestion mises en œuvre par Montpensier Finance.

Plus précisément, notre politique d'exclusions constitue la première étape de cette évaluation. Elle s'établit sur plusieurs niveaux, pour différentes philosophies de gestion.

Montpensier Finance a défini 3 typologies d'exclusions, en fonction de leur périmètre d'application :

- ✓ Des exclusions générales qui s'appliquent à l'ensemble des OPC gérés ;
- ✓ Des exclusions qui s'appliquent aux OPC labélisés ;
- ✓ Des exclusions spécifiques qui s'appliquent à certains OPC en fonction de leur politique de gestion et le cas échéant du label qu'ils sont obtenus.

Afin de compléter sa démarche en tant qu'investisseur responsable, Montpensier Finance promeut également sa prise en compte des enjeux de biodiversité dans ses opérations propres. Montpensier Finance a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en 2015, et à ce titre, a adopté une démarche développement durable, avec pour objectif de sensibiliser et responsabiliser les collaborateurs aux répercussions de leurs actions individuelles au sein de l'entreprise et dans leur vie quotidienne et de soutenir le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, nous avons mis en place un politique de réduction des déchets et du papier, la virtualisation de l'architecture informatique limitant la consommation énergétique, et un contrat d'Electricité Verte certifiée 100% d'origine renouvelable.

2.2. Concernant les fonds : politique d'exclusion intégrant la biodiversité

Montpensier Finance a pris la décision d'appliquer une politique d'exclusion prenant en compte les secteurs liés à la dégradation et la destruction de la biodiversité à l'ensemble de ses fonds labellisés.

➤ Fonds investis article 8 et article 9, actions, obligations convertibles et fixed income Initiatives en faveur de la biodiversité

Montpensier Finance exclut de l'univers d'investissement de chaque fonds actions, obligations convertibles et fixed income les sociétés générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'extraction du charbon thermique (lignite, bitume, anthracite, ...) et sa vente, l'extraction non-conventionnelle du pétrole et du gaz (sables bitumeux, pétrole et gaz de schiste, gaz de couche), des activités liées aux OGM, et de la production ou la distribution de l'huile de palme.

Nous excluons également les sociétés impliquées dans des controverses directes très sévères, qui peuvent comprendre des controverses liées à un impact nocif sur la biodiversité.

3. Politique d'engagement

Dans le cadre des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies, Montpensier Finance a mis en place une Politique d'Engagement ainsi qu'une Politique de Vote, qui s'appliquent à la gestion active actions et obligations convertibles.

Ainsi, notre approche responsable envers la biodiversité se traduit également par nos engagements et dialogues constructifs avec les sociétés en portefeuille. Suite à l'identification éventuelle d'axes d'amélioration dans les pratiques et les objectifs d'entreprises en portefeuille, nous conduisons des engagements sur de nombreux sujets, privilégiant les initiatives qui se traduisent par des avancées concrètes. En 2023, nous avons ainsi initié un dialogue avec un acteur français des cosmétiques et un distributeur de métaux spéciaux, engagements qui nous permettent de compléter notre analyse et définir des axes d'amélioration.

Par l'intermédiaire de son partenaire ISS ESG, Montpensier Finance participe également à des actions d'engagement collectif, notamment liées aux questions environnementales. Par exemple, en 2023, Montpensier Finance a participé à des actions d'engagement collectif auprès d'un producteur d'acier sud-coréen et d'un énergéticien espagnol. Les dialogues se sont avérés constructifs, débouchant sur des résultats satisfaisants.

Evaluer les vulnérabilités des sociétés en portefeuille par rapport à la biodiversité, ou bien leur impact nocif sur l'environnement, nous permet de promouvoir les meilleures pratiques. Celles-ci comprennent notamment une gestion opérationnelle de l'impact sur la biodiversité, idéalement au niveau de la stratégie de l'entreprise, des politiques publiques relatives à la biodiversité, des programmes de gestion de l'impact sur la biodiversité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, directe et indirecte, ainsi que l'intervention de parties prenantes externes dans la définition de ces pratiques et dans leur vérification.

4. Publications / Reporting

Nous rendons ces avancées publiques dans de nombreux rapports. En effet, dans la lignée de notre engagement envers la transparence, avons publié notre rapport TCFD, afin de fournir aux investisseurs une transparence sur les risques et opportunités liés à la transition énergétique et écologique de leurs portefeuilles. Dans ce rapport, nous mesurons entre autres l'exposition de nos investissements à deux activités particulièrement destructrices pour la biodiversité ; la production et la distribution d'huile de palme et de pesticides (néonicotinoïdes et organochlorés).

Notre rapport sur les principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, ou PAI), prises en considération sur l'ensemble des investissements en direct pour les fonds labellisés classifiés Article 8 et 9 – SFDR, cartographie les incidences négatives sur les facteurs de durabilité que, pour certains, nous visons à atténuer. Ainsi, nous sommes susceptibles de prendre en compte dans notre analyse extra-financière les émissions de gaz à effet de serre, l'intensité de consommation d'énergie, les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, les rejets dans l'eau, et le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs. Notre rapport PAI, publié annuellement et disponible sur notre site internet, identifie les différents risques liés à ces indicateurs et les méthodologies mises en œuvre pour les adresser.

Nous avons également soumis notre rapport PRI (Principes pour l'Investissement Responsable), soulignant notre stratégie de prise en compte de la biodiversité au sein de notre approche et méthodes.

Ces différentes publications répertorient les différents points de données liés à la biodiversité dans nos investissements – cependant, nous notons qu'une métrique d'indicateur d'empreinte biodiversité n'a pas encore été mise en place. Ainsi nous attendons de disposer d'une couverture suffisante afin de mettre en œuvre un indicateur global suffisamment représentatif.

➤ Conclusion

Aujourd'hui, grâce à notre expertise globale, nos méthodes propriétaires et notre présence sur plusieurs classes d'actifs, nous souhaitons formaliser notre engagement envers la biodiversité et la protection des écosystèmes à travers une politique, soulignant notre performance et nos objectifs.

Nous avons la conviction que les critères extra-financiers – environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – sont des leviers de performance long terme pour les entreprises. Notre rôle d'investisseur est de privilégier les entreprises qui ont fait le choix d'impacter positivement le monde dans lequel nous vivons, tout en créant de la valeur.

Nous sommes conscients que la biodiversité présente de nombreux défis, notamment au sujet de la disponibilité et fiabilité de la donnée. Cependant, nous saluons la transparence croissante de la part des entreprises et des investisseurs, témoignant de la prise en compte accrue de ces enjeux dans les pratiques d'investissement.

L'intégration de la biodiversité dans l'analyse et la gestion des investissements est un processus progressif et granulaire, qui s'effectue à plusieurs niveaux. Par la présente politique, nous souhaitons cartographier les différentes mesures prises pour incorporer ce sujet matériel au sein de nos pratiques et de nos méthodologies.

5. Outils, suivi et contrôle

Les recommandations de l'AFG concernant l'intégration de la biodiversité dans les outils des sociétés de gestion sont très claires : l'association préconise la prise en compte de ces enjeux à travers l'analyse ESG, un reporting sur différents indicateurs d'impact, la mise à niveau de la politique d'engagement en lien avec la biodiversité, ou encore la démarche RSE de la société-même.

Ainsi, en plus de sa politique et rapport d'engagement, Montpensier Finance met à disposition le rapport TCFD établi dans le cadre du reporting Article 29 de la loi énergie-climat de chaque fonds sur sa page internet dédiée afin de fournir aux investisseurs une transparence sur les risques et opportunités liés à l'environnement de leurs portefeuilles.

Dorénavant, Montpensier Finance s'engage également à rendre publique sa Politique Biodiversité.

5.1. Outils et suivi

Pour le monitoring de certaines activités, Montpensier Finance s'appuie sur MSCI Business Involvement Screening (BIS).

Le filtre BIS de MSCI est binaire. Les critères disponibles permettent de scanner l'univers BIS pour identifier les valeurs impliquées dans certaines activités (armement non conventionnel, énergies fossiles, ...).

Montpensier Finance a mis en place des limites spécifiques, notamment dans le cadre de l'application de sa Politique Biodiversité.

Afin d'exclure les entreprises dont les revenus liés à des secteurs avec un impact négatif sur la biodiversité dépassent les seuils définis ci-dessus, nous nous appuyons sur l'outil Business Involvement Screening Research de MSCI ESG Research. Plus précisément, cette analyse détermine le pourcentage de revenus (déclarés ou estimés) que les entreprises tirent de différents secteurs définis.

D'autres facteurs MSCI sont également utilisés, et parfois même combinés, afin de respecter les attentes des différents labels pour nos fonds labellisés (se référer directement aux Codes de Transparence des fonds labellisés, disponibles sur notre site internet).

5.2. Contrôle

Dans le cadre du plan de contrôles périodiques, le Contrôle interne effectue notamment des contrôles relatifs au dispositif mis en œuvre en termes de finance durable, et à la conformité des fonds avec les engagements pris par la Société de Gestion.